

CDI temps partiel et ntermittence du spectacle

Par sax_boone, le 25/08/2013 à 19:47

Bonjour,

Je suis actuellement intermittent du spectacle et je n'ai pour le moment pas de problème pour renouveller mon statut.

Néanmoins un employeur me propose un CDI à temps partiel dans le régime général.

J'aimerai savoir s'il est possible de cumuler ce CDI (de 50h/mois) avec mes indemnités chomage intermittent.

Le Pole Emploi me dit que ce sont 2 choses séparées et que l'un n'empeche pas l'autre, mon indemnité sera juste moins élevée.

Je veux néanmoins etre sur la dessus! Pouvez vous m'aider?

Merci!

Par DSO, le 28/08/2013 à 08:46

Bonjour,

La réponse apportée par Pôle emploi est juste. Maintenant, si vous voulez avoir une preuve

de ce que Pôle emploi vous a dit, demandez-le leur par écrit pour que Pôle emploi vous réponde de la même façon.

Cordialement,
DSO